



Le 24 juin 2019

Objet : Une « Bulle d'Air » pour les aidants

Madame, Monsieur,

Vous accompagnez au quotidien un proche fragilisé par la maladie, l'âge ou le handicap (votre conjoint, un parent, un enfant...) et vous souhaitez vous absenter ou vous reposer ?

Arche Agglo en partenariat avec l'Association Répit Bulle d'Air vous propose alors une solution de répit simple et sécurisante !

Inspiré du concept québécois de « baluchonnage », **Répit Bulle d'Air est un service de remplacement des aidants à domicile 24h/24**, mobilisable ponctuellement, le temps de l'absence de l'aidant (de 3 heures à plusieurs jours consécutifs).

Un intervenant, sélectionné et mandaté par l'Association Bulle d'Air, prend votre relais auprès de votre proche, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, aide aux gestes quotidiens...

A titre indicatif, des prestations sociales légales (Allocation Personnalisée Autonomie, Prestation Compensatoire du Handicap...) ainsi que des aides fiscales sont possibles pour diminuer le coût du service. La MSA accorde des aides spécifiques à ses ressortissants agricoles, notamment l'aide au premier répit.

Arche Agglo peut, en complément, si vous êtes domicilié(e) sur le territoire communautaire, vous attribuer une aide financière pour vous aider à souffler à hauteur **de 3€ par heure**, dans la limite **d'un forfait annuel de 450€**.

Si vous êtes intéressé(e) par cette proposition ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter directement l'Association Bulle d'Air au :

**04 79 62 87 38 du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
ou à consulter le site : www.repit-bulledair.fr**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Christiane Ferlay
Vice-Présidente Solidarités Arche Agglo

M. Thierry Blanchet
Président de Répit Bulle d'air